



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 08 décembre 2023

AJ



**MONSIEUR PASCAL BUGIS
PRESIDENT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE CASTRES MAZAMET
ESPACES RESSOURCES
LE CAUSSE ESPACE
D'ENTREPRISES
CS 50007
81115 CASTRES CEDEX**

VOS RÉF. : DART - LE/NJ/2023-786
NOS RÉF. : DITEE/STE/MCF/D23-05212
AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY
CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr
Tél.: +33 (0)5 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier du 2 octobre 2023, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) constituent le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région, en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100 % de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. Pour atteindre cet objectif, il convient en effet d'agir dès aujourd'hui pour diviser par deux la consommation d'énergie par habitant et multiplier par trois la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du SRADDET.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte.

Votre PCAET, en affichant la volonté de réduire de 49 % la consommation d'énergie du territoire et d'augmenter de 90 % la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 par rapport à 2017, contribue à l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie Région à Energie Positive.

RESPONSABLE COORDONNATEUR DART
DAS
Président



HÔTEL DE RÉGION

Impliquée dans le domaine de la rénovation énergétique (OPAH-RU, Guichet Rénov'Occitanie), votre Communauté d'agglomération souhaite mener des actions d'information sur le thème des matériaux biosourcés ou locaux, en lien avec la stratégie Région à Energie Positive.

La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet a initié la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) en 2022. Cette démarche volontaire devrait aboutir à un programme d'actions concret à mener dès 2024 sur le sujet de la multimodalité pour réduire l'usage de la voiture et la mobilisation des partenaires. Ces propositions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60 % la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050.

Dans votre PCAET, l'ensemble des filières renouvelables à savoir l'éolien, la biomasse, le solaire photovoltaïque et dans une moindre mesure l'hydroélectricité et la méthanisation doivent contribuer à l'atteinte de vos objectifs. Afin de soutenir et d'encadrer le développement des énergies renouvelables sur votre territoire, vous envisagez la réalisation d'un Schéma intercommunal Energies Renouvelables. Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de votre feuille de route et afin de renforcer la dynamique de déploiement des solutions de chaleur renouvelable sur le patrimoine public, je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour échanger sur les appels à projets et, de manière générale, sur nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables dont la géothermie, le solaire thermique, la biomasse et la méthanisation.

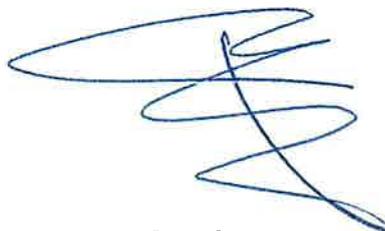
Je note votre volonté de travailler avec les agriculteurs notamment en les incitant à développer une agriculture à faible impact environnemental qui puisse intégrer les évolutions du climat. Des actions de séquestration carbone sont également envisagées en cohérence avec le « Plan Arbre et Carbone Vivant ».

La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cohérence avec les orientations du volet déchet du SRADDET qui fixent des objectifs ambitieux de réduction et de meilleure valorisation des déchets. Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des dispositifs de soutien et d'animation que la Région a mis en place pour la prévention et à la gestion des déchets. La Région organise, par ailleurs, différents temps d'échanges et de partage d'expériences sur la prévention et gestion des déchets auxquels La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet peut bien évidemment participer.

La Communauté d'agglomération réalise un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de manière concertée et partenariale en cohérence avec le Pacte régional pour une alimentation durable, adopté par les élus régionaux fin 2018.

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV. Constitué de documents structurés et pédagogiques, il témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec au final 17 actions. Enfin, la mobilisation des acteurs du territoire et l'implication de vos équipes apportent l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA